



Comité de Recherche et d'Information  
Indépendantes sur le Génie Génétique

Siège Social : Paris

**e-mail : [criigen@criigen.info](mailto:criigen@criigen.info)**  
**site internet : [www.criigen.org](http://www.criigen.org)**

---

Dr Joël Spiroux de Vendômois - Président

Au Ministère de l'Agriculture  
Cc : Ministère de l'Ecologie, Ministère de la Santé

**Objet : Réévaluation des herbicides à base de glyphosate**

Paris, 10 décembre 2015

Monsieur le Ministre,

Une des équipes scientifiques que nous soutenons depuis quinze ans, celle du Pr Séralini de l'Université de Caen, a mis en évidence de façon irréfutable la toxicité, à la fois des formulants des herbicides à base de glyphosate ainsi que des formulations commerciales (principe déclaré comme actif + formulants). (Mesnage et al., Toxicology, 2013, 313, 122-128).

Un courrier officiel de Monsieur Marc Mortureux, directeur de l'Anses (sur le site du CRIIGEN) nous a confirmé que les formulations d'herbicides à base de glyphosate, utilisées par les agriculteurs et les jardiniers, n'étaient pas testées ni analysées, par vos services ou agences, à long terme avec analyses de sang sur mammifères.

Le 12 novembre dernier l'EFSA a rendu un avis opposé à celui du CIRC en ne classant pas le glyphosate dans la catégorie cancérigène probable. L'EFSA suggère que son point de désaccord avec le CIRC provient de la toxicité des formulants, voire des mélanges que votre Ministère est en charge d'évaluer. Les évaluations des formulants, ainsi que des mélanges, (formulants + principe déclaré comme actif), qui ne sont jamais réalisées à long terme, peuvent en effet expliquer bon nombre de pathologies citées dans le rapport de l'INVS 2013. Cela est conforté par l'étude de l'équipe Séralini (Mesnage et al., Food and Chemical Toxicology, 2015, 84, 133-153) qui vient d'être publiée. Une autre publication (Mesnage et al., BMRI, 2014), a montré que pour d'autres pesticides la toxicité des mélanges tels

qu'utilisés par les agriculteurs peut être de 10 à 10 000 fois supérieure que celle occasionnée par les principes dits « actifs ».

L'évaluation actuelle des herbicides à base de glyphosate n'est donc pas apte à protéger la santé de la population. Il existe là une faille considérable dans l'appréciation de la toxicité des pesticides et en particulier dans celle des herbicides à base de glyphosate.

Il est donc urgent et de votre responsabilité de faire réévaluer à long terme, (2 ans sur mammifères), les différentes formulations d'herbicides à base de glyphosate en toxicologie générale.

La santé de la population française est en jeu.

Nous vous proposons donc un moratoire sur l'utilisation des herbicides à base de glyphosate en attendant les résultats des études toxicologiques des différentes formulations commerciales.

Avec nos sentiments distingués,

Pour le CRIIGEN

Dr Joël Spiroux de Vendômois

